

INFORMATION CONCERNANT LA DECISION DE NE PAS IMPOSER UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Articles D 65 et R21 du Code sur l'environnement

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par la S.A TotalEnergies Marketing Belgium rue du Commerce 93 à 1040 ETTERBEEK pour le maintien en exploitation d'une station-service LPG, diesel et essence avec un car-wash rue de Herve n°544 à 4020 Liège.

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, la Fonctionnaire Technique de la Région Wallonne a procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

A l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur les risques de rejets d'eaux potentiellement contaminées par des hydrocarbures, d'incendie, de contamination des sol et sous-sol par des hydrocarbures et d'émissions atmosphériques diffuses d'essence.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autre part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature.

Ce projet n'entre pas dans le cadre de la convention d'Espoo.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Cette décision peut être consultée au Service Environnement sis avenue de la Gare n°68 à 4610 Beyne-Heusay pendant les heures de bureau sur rendez-vous préalable pris 24h à l'avance au 04/355.81.65.

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de Madame la Fonctionnaire Technique du Service public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations - Direction de Liège – Montagne Sainte Walburge n°2 – LIEGE.

A Beyne-Heusay, le 07 novembre 2022

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(S)

(S)

